



Élection des membres du conseil d'administration

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'AAPPQ, qui se tiendra le 20 novembre 2025 en présentiel, se dérouleront les élections pour renouveler une partie du conseil d'administration de l'Association. Les membres qui veulent s'impliquer dans la défense d'intérêts des bureaux d'architectes sont invités à présenter **leur candidature avant le 16 octobre, 17h.**

L'usage du masculin a pour unique objectif d'alléger le texte

Quels sont les postes d'administrateurs à pourvoir?

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, les mandats de deux ans des membres du conseil d'administration sont renouvelables en alternance. Six postes d'administrateurs sont mis en candidature les années paires et six postes sont mis en candidature les années impaires. Un poste d'administrateur externe est pourvu par résolution du conseil d'administration, ratifiée lors de l'assemblée générale annuelle d'une année impaire.

Pour la période 2025-2027, 6 postes d'administrateurs sont ouverts :

- Région 2 : 1 poste;
- Région 3 : 1 poste;
- Région 4 : 3 postes;
- Région 5 : 1 poste.

Le découpage des régions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Région 1	Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 2	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec
Région 3	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Région 4	Montréal
Région 5	Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière

Qui peut se présenter?

Seuls les associés d'un membre en règle qui ne souffre d'aucun interdit en vertu de la Loi sont éligibles pour occuper ces sièges. **Les associés qui ne sont pas membres de l'Ordre des architectes du Québec sont éligibles.** Il ne peut y avoir plus d'un associé d'un même membre en règle au conseil d'administration de l'Association et comme candidat. Le membre en règle doit avoir un établissement dans la région attribuée au siège brigué; un établissement est un lieu où travaille au moins une ressource permanente ou un associé¹. Les membres doivent avoir payé leur cotisation 2025-2026.

Comment présenter sa candidature?

Les membres qui veulent présenter leur candidature au conseil d'administration de l'AAPPQ pour les exercices 2025-2027 doivent remplir le **formulaire disponible à la fin de ce document**, et le renvoyer à l'Association par **courriel**, avec une photo de format portrait avant le **16 octobre, 17h**. Un associé d'un membre en règle intéressé par l'un des sièges doit obtenir l'appui formel de sa firme avant de soumettre sa candidature. Cet appui signé par le représentant du membre en règle doit accompagner la candidature. Pour être élu, les candidats doivent être présents à l'assemblée générale le **20 novembre 2025**, à moins qu'ils n'avertissent l'Association de leur absence au moins **sept jours avant, soit le 13 novembre 2025**.

¹ Cette modification aux règlements généraux a été adoptée par le conseil d'administration de l'AAPPQ lors d'une réunion tenue le 21 août 2025 et doit être ratifiée par l'assemblée générale le 20 novembre.



Quelle est la durée du mandat?

Le mandat des administrateurs de l'AAPPQ est de deux ans. Les personnes qui seront élues à l'assemblée générale de 2025 siégeront au conseil d'administration jusqu'à l'automne 2027 et les mandats sont renouvelables. Un administrateur qui a effectué cinq mandats consécutifs n'est pas rééligible à ce titre pendant deux ans.

Quel est le rôle d'un administrateur?

Le conseil d'administration se réunit au minimum tous les 3 mois et joue un rôle de fiduciaire ainsi qu'un rôle stratégique. Le conseil s'assure de développer une direction stratégique et veille à l'atteinte des objectifs; à la gestion et à l'identification des risques et à l'utilisation adéquate des ressources. Les administrateurs sont également invités à s'impliquer dans les différents comités créés par le conseil d'administration, travaillant notamment sur les honoraires et les conditions d'engagement et de pratique des architectes en pratique privée.

Quelle est la composition du conseil d'administration?

Le conseil d'administration est composé de 13 membres :

- 12 membres de l'AAPPQ;
- 1 administrateur externe.

Les membres élus proviennent de différentes régions du Québec (voir tableau page précédente), la répartition du nombre de postes est établie de la manière suivante :

- pour la région 1, un administrateur;
- pour la région 2, deux administrateurs;
- pour la région 3, deux administrateurs;
- pour la région 4, cinq administrateurs;
- pour la région 5, deux administrateurs.

Tous les membres qui souhaitent présenter leur candidature sont invités à consulter les **statuts et règlements** de l'AAPPQ.

[Pour consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ, cliquez ici.](#)



Formulaire de candidature 2025-2027

Je désire présenter ma candidature au conseil d'administration de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec pour les exercices 2025-2027 et je confirme que je suis délégué(e) par ma firme et que nous avons un établissement où travaille au moins une ressource permanente ou un associé dans la région pour laquelle je pose ma candidature.

Coordonnées

Prénom, nom : _____

Firme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Région d'appartenance (ces régions sont présentées à l'Annexe I)

- Région 2 Région 3
 Région 4 Région 5

Motivations

Décrivez en quelques lignes (maximum 250 mots) vos motivations en tant que candidat(e), en mettant en valeur, par exemple, vos expériences, votre parcours, vos engagements, votre contribution au développement de la région que vous souhaitez représenter, etc. (ajouter une page, si besoin).

Présence

- Je serai présent(e) à l'assemblée générale annuelle le 20 novembre 2025 au Centre PHI de Montréal.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir numériquement ce formulaire de candidature, de le signer et de l'envoyer accompagné d'une photo de format portrait et d'un appui signé par le représentant du membre en règle; par courriel, à aappq@aappq.qc.ca avant le 16 octobre, 17h.

Signature (les signatures numériques sont acceptées)

Date : _____ Signature : _____



Annexe I : Régions électorales

Région 1	Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 2	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec
Région 3	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Région 4	Montréal
Région 5	Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière